

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/279

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : GEMAPI : financement de la démarche PSE (paiement pour services environnementaux)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant la compétence GEMAPI exercée par le SIRRA depuis le 1^{er} janvier 2019 par transfert de cette compétence par les Communautés de communes de Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Collines du Nord Dauphiné, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant l'appel à initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse visant le déploiement expérimental de paiements pour service environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs du territoire,

Considérant qu'EBER a confirmé par un courrier d'intention son souhait de s'engager dans cette démarche avec un portage du SIRRA en janvier 2020 et a depuis, participé à la construction du projet et à l'ensemble des comités techniques et de pilotage,

Il est nécessaire de définir les rôles et modalités de partenariat développé entre le SIRRA et EBER dans le cadre du dispositif PSE par le biais d'une convention financière.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE la participation financière de EBER de 4 233.40 € par an, soit un total de 21 167 € pour 5 ans (2022-2026) pour le volet animation de la démarche PSE, porté par le SIRRA,

Collectivité partenaire	Agriculteurs sur zones à enjeux attribué par la collectivité	Reste à charge estimé sur 5 ans (€)	Répartition
Bièvre Isère Communauté	36	50 800	46,2%
CC de Bièvre Est	0	0	0,0%
CC Entre Bièvre et Rhône	15	21 167	19,2%
Syndicat des Eaux du Brachet	5	7 056	6,4%
Syndicat des Eaux de Septème	1	1 411	1,3%
SIE Valloire Galaure	9	12 700	11,5%
Mairie de St Rambert d'Albon	1	1 411	1,3%
Vienne Condrieu Agglomération	5	7 056	6,4%
SIRRA	6	8 467	7,7%
TOTAL sur 5 ans	78	110 066	100,0%

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de financement entre le SIRRA et EBER et tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD